

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance publique du 9 décembre 2024**

Convocation adressée le 4 décembre 2024  
Délibération publiée le 16 décembre 2024  
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12  
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 8

*L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre, à 14h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 4 décembre 2024 par Monsieur Patrick ODIARD, président, s'est réuni salle des Conférences au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Patrick ODIARD, président, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.*

**Présents :** Audrey HENOCQUE ; Stéphanie LEGER ; Richard MARION ; Patrick ODIARD Luc SEGUIN ; Corinne SUBAI

**Absent(es) excusé(es) :** Tristan DEBRAY ; Nadine GEORGEL ; Florence VERNEY-CARRON

**Absent(es) :** Samira BACHA-HIMEUR ; Yves BEN ITAH ; Cédric VAN STYVENDAEL

**Procuration :**

Nadine GEORGEL à Patrick ODIARD

**Secrétaire :** Audrey HENOCQUE

2024\_50

**EXERCICE 2025 – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA DRAC AURA**

**Rapporteur :** Patrick ODIARD

Labellisé Conservatoire à Rayonnement Régional par le Ministère de la culture, le conservatoire de Lyon reçoit annuellement une subvention de fonctionnement versée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Cette aide au fonctionnement s'est élevée à 260 000 € en 2024.

Son montant n'a pas évolué depuis 2016, bien que le conservatoire ait reçu en 2019 un agrément l'autorisant, en complément de sa labellisation, à mettre en place des cursus préparatoires à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur du spectacle vivant.

Le syndicat mixte formule auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, la demande que la subvention de fonctionnement tienne compte de la place importante prise par ce nouveau dispositif dans l'offre pédagogique du conservatoire de Lyon.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ sollicite auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes le versement d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 300 000 € au titre de l'année 2025. Cette subvention sera imputée au compte 74718 ;

✓ autorise le président à signer tous les documents afférents à cette demande.

---

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le Président,  
Patrick ODIARD

